

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT HÉLEN sur convocation du Maire sortant s'est assemblé à la salle d'honneur de la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier BOIXIERE, maire de la commune.

RÉUNION DU 28 AVRIL 2026

Etaient Présents : MMES Solène SAMSON – Laurence GABORIT – Monique MOREAU – Corinne GALLEE – Florence SAUDRAIS – Gwendoline LEMERCIER – Sandrine LE GOFF- Rachel DUFRIEN - Evelyne GUÉRY – MRS. Olivier BOIXIERE – Maël FELIN – Jean-Michel JOURDAN - Serge RIVIERE – Dominique GRISON – Benoit LEGER – Franck LORANT - Olivier TREHEL - Elie CHATTON.

Etaient Absents excusés : Mr Elie CHATTON donne procuration à Jean-Michel JOURDAN, Mr Olivier TREHEL donne procuration à Franck LORANT

Secrétaire de séance : Mr Jean-Jacques RENAUX

Le procès-verbal de la précédente séance n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-001

OBJET : BUDGET COMMUNE ET COMMERCE : APPROBATION DES CFU 2025

Monsieur Olivier BOIXIERE rappelle que la Commission des Finances réunie à trois reprises depuis le 20 Mars.

- La commune a émis le souhait de produire les comptes de l'exercice 2025 au format CFU validé en 2025 sur l'ensemble de ses budgets, conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024.
- Le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Puis il soumet à l'assemblée ces CFU qui font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 045 583.66€
Recettes	1 249 457.96€
Résultat de fonctionnement	208 624.69 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	250 402.33 €
Recettes	262 393.52 €
Résultat d'investissement	10 991.19 €

BUDGET COMMERCE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	42 912.41 €
Recettes	70 000.23 €
Résultat de fonctionnement	27 087.82 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	28 398.80 €
Total dépenses	97 288.46 €
Total recettes	68 889.66 €

Total dépenses	71 311.21 €
Total recettes	167 288.69 €
Solde de réalisation de l'exercice	95 977.48 €

Après présentation des CFU 2025 du budget principal et du budget annexe (commerce)

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 25 avril 2026

DÉCISION

☞ Le conseil municipal, hors de la présence de Monsieur Olivier BOIXIERE, Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le compte financier unique du budget principal
- Approuve le compte financier unique du budget annexe commerce
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Date/Signature,
Le 28/04/2026

Copie certifiée conforme
Monsieur le Maire,
Olivier BOIXIERE

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-002

OBJET : BUDGET COMMUNE ET COMMERCE : AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Olivier BOIXIERE donne le montant du résultat à affecter fin 2025 = 208 624.69€
L'affectation proposée est :

- Affectation en investissement 2026 : 190 000.00€
- Résultat reporté en recettes de fonctionnement : 8 624.69€

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le conseil municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	+ 203 874.30€
B- Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	+ 4 750.39€
C- Résultat à affecter	208 624.69€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 412 198.39 €
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement (F=D+E)	
AFFECTATION (C=G+H)	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G- =au minimum couverture du besoin de financement F	190 000.00€
2) H- Report en fonctionnement R003	8 624.69€

DÉCISION

☞ Le conseil municipal, à l'unanimité, vote cette affectation de résultats.

Date/Signature,
Le 28/04/2026

Copie certifiée conforme
Monsieur le Maire,
Olivier BOIXIERE

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-003

OBJET : VOTE DES TAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2025, à savoir :

Taxe Foncière Bâti 38.07 %
 Taxe Foncière Non Bâti 70.44 %
 Taxe d'habitation.....14.22 %

Soit un produit de référence attendu de 538 423 €



COMMUNE : 299 SAINT-HELEN
 ARRONDISSEMENT : 22 DINAN
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE DINAN

TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 008 335	38,07	107,17	1 034 000	393 644	38.07	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	62 617	70,44	183,21	62 900	44 307	70.44	
Taxe d'habitation (TH)	128 517	14,22	61,53	120 900	17 192	14.22	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
Total					455 143		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	455 143

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée. Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée. Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	455 143 =		
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
0				10 305	0	0	72 975	83 280

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 455 143	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 83 280	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026 538 423
---	---	--	---	---

À ST-BRIEUC
Le 18 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
PHILIPPE GABRIAGUES

Le _____
Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

DÉCISION

☞ Sur proposition de Monsieur Olivier BOIXIERE, Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2026.

Date/Signature,
Le 28/04/2026

Copie certifiée conforme
Monsieur le Maire,
Olivier BOIXIERE

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-004
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Mr Le maire rappelle les grands principes du budget à savoir :

-le budget doit être sincère et véritable.

-Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les dépenses. La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

Calendrier et du budget et démarche

-un budget à valider avant le 30 avril (habituellement le 15 avril)

La démarche budgétaire mise en place sur la commune :

-Echanges en municipalité au préalable,

-présentation des finances en trois réunions,

-présentation et vote en conseil municipal de mardi 28 avril.

L'année 2026 est une année avec de forts investissements.

Pour ce qui est du fonctionnement : les hypothèses clés sont prises sur la base des investissements de 2025, des services municipaux et intercommunaux estimés à la normal et des locations de salles communales réduites

Pour ce qui est de l'investissement : Nous sommes en début de mandat, les projets structurants du mandat sont lancés. C'est la fin des emprunts et de la dette et le lancement d'un emprunt.

Mr Benoît Leger nous présente le budget.

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2026, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **adopte** le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	1 273 707.69 €
Section d'investissement	1 976 003.95 €

Et **autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

Date/Signature,
Le 30/04/2026

Copie certifiée conforme
Monsieur le Maire,
Olivier BOIXIERE

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-005
OBJET : BUDGET ANNEXE (COMMERCE) 2026

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2026, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif « commerce » qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	63 619.85 €
Section d'investissement	25 819.85 €

Date/Signature,
Le 30/04/2026

Copie certifiée conforme
Monsieur le Maire,
Olivier BOIXIERE

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-006
OBJET : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Olivier BOIXIERE rappelle que la délibération des délégations consenties au maire par le conseil municipal doit être revue notamment la n° 4 reprenant le montant des travaux pour les marchés publics et la n° 20.

DÉCISION

☞ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Modifie la délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, sur les dispositions suivantes :

4- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 40 000 HT, et en matière de travaux dont le montant est inférieur à 100 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

20- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le conseil municipal de 200 000€.

Les autres délégations restent inchangées

Et décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

Date/Signature,
Le 30/04/2026

Copie certifiée conforme
Monsieur le Maire,
Olivier BOIXIERE

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-007

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mr Olivier Boixière, le MAIRE, propose de faire une demande de subvention auprès du Département des Côtes d'Armor et propose le plan de financement suivant :

Demande de subventions			
Plan de financement des deux tranches	DEPENSES	FINANCEMENT	
Tr1 Huisseries	80 000 € HT	DETR 2024	32 000 € ✓
		Autofinancement	48 000 € ✓
Tr2 Isolation intérieure	1 140 300 € HT	FONDS VERT	350 000 € ✓
		DETR – DSIL 2025	100 000 € ✓
		Département / Cont. Territoire	80 000 € ✓
		Dinan Agglomération / Fonds concours	100 000 € ✓
		Bien Vivre partout en Bretagne	41 613 € ✓
		CEE mobilisable	25 000 € ⚠
		Programme ORECA du SDE 22	35 000 € ✓
		Département / Cont. Territoire	100 000 € ⚠
		Autofinancement	358 637 €
TOTAL	1 220 300 € HT	TOTAL	1 220 300 € HT

DÉCISION

☞ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble du projet de rénovation énergétique du pôle scolaire pour un montant estimatif de 1 220 300 € HT, pour 2 tranches
- valide le plan de financement présenté ci-dessus
- sollicite le financement du Département **Contrat de Territoire** pour ces travaux, à hauteur de 100 000 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

Date/Signature,
Le 30/04/2026

Copie certifiée conforme
Monsieur le Maire,
Olivier BOIXIERE

Informations intercommunales :

La séance d'installation du Conseil Communautaire : le jeudi 9 avril 2026. Mr Arnaud Lecuyer est réélu président de Dinan Agglomération

SIVOM : le président désigné est Mr Brombin, maire de la Vicomté sur Rance, Mr Jean-François Hulaud est le vice-président

Informations municipales :

-cérémonie du 8 mai : Benoît léger, nous présente la cérémonie du 8 mai 2026 – plan – et insiste sur la solennité et le formalisme de cette cérémonie. Comme tous les ans, une collecte du bleuet de France est organisée.

- les Travaux et Bâtiments puis sur la voirie et le Pluih par Franck Lorant

- Les travaux et bâtiments

Etat d'avancement des travaux de rénovation énergétique de l'école

Le planning est respecté et il nous présente les étapes prochaines du chantier. Mr Lorant insiste sur le fait qu'il est important de bien préparer les dossiers en amont pour éviter les surprises et les rallonges financières où délais.

Etat d'avancement des travaux de réhabilitation du pont de Coetquen

Situation du chantier – calendrier (démarrage des travaux au 1^{er} juin et pour deux mois)

Contraintes éventuelles : la circulation

- La voirie : point sur les interventions réalisées.

Mr Lorant propose un recensement de l'état des routes pour procéder à un classement de cet état.

- PLUIH le dossier est arrivé en mairie et est à étudier rapidement. Juin 2026 retour des observations sur le projet de PLUIH révisé. Fin d'année 2026 : validation du PLUIH

-Refonte du Site Internet par Gwendoline LEMERCIER

Ce site est devenu difficile d'accès, peu lisible, vieillissant. Nous voyons la page actuelle du site. Une refonte du site va avoir lieu avec : une page d'accueil modernisée (la charte graphique de la commune, un accueil dynamique avec un accès rapide aux informations essentielles)

Fonctionnalités à prévoir : site adapté mobile, accès rapide aux démarches, téléchargement de documents, moteur de recherche, formulaire de contact)

Gwendoline LEMERCIER propose de garder **5 grands raccourcis à savoir** :

- 1-menu restaurant scolaire
- 2-portail famille
- 3-informer d'un dysfonctionnement
- 4-annuaires
- 5-déchets

Il sera mis en avant les actualités du moment (3 à 5 mises en avant), l'agenda des évènements et les alertes importantes (travaux, météo, sécurité). En pied de page : les coordonnées, les horaires de la mairie = les logos (Dinan agglo et PNR par exemple)

Mme LEMERCIER nous montre la future arborescence du site avec comme exemple de page d'accueil celle de Lanvallay.

-Attribution de boîtes mail et création d'un espace de collaboration MAILLO = en cours

- **Communication** : annonce des résultats à la population et structuration de la municipalité

-Commissions municipales : un calendrier sera mis en place (pour tous)

-CCAS : Mme Solène Samson, adjointe nous informe que les membres du CCAS sont quasiment tous trouvés.

-le bulletin municipal : Gwendoline LEMERCIER indique que le prochain bulletin sortira en juillet.

La séance est levée à 23h15

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES

NUMEROS	OBJETS	PAGES
2026-04-01	BUDGET COMMUNE ET COMMERCE : APPROBATION DES CFU 2025	46
2026-04-02	BUDGET COMMUNE ET COMMERCE : AFFECTATION DES RESULTATS	48
2026-04-03	VOTE DES TAUX	49
2026-04-04	BUDGET PRIMITIF 2026	50
2026-04-05	BUDGET ANNEXE (COMMERCE) 2026	51
2026-04-06	DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	51
2026-04-07	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS	52

	Signatures	Observations
BOIXIÈRE Olivier		
LÉGER Benoît		
SAMSON Solène		
RENAUX Jean-Jacques		Procuration à Corinne GALLEE
LEMERCIER Gwendoline		
LORANT Franck		
CHATTON Elie		
MOREAU Monique		
RIVIÈRE Serge		
GUÉRY Evelyne		
GRISON Dominique		
SAUDRAIS Florence		
TRÉHEL Olivier		
LE GOFF Sandrine		
GALLEE Corinne		

JOURDAN Jean-Michel		
GABORIT Laurence		
FELIN Maël		
DUFRIEN Rachel		